



PROPOSITION MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT D'ALSACE
--



Art. 12 des Statuts

Origine : Comité Directeur

Date d'effet : 01.07.26

Motif : précision des conditions de participation des salariés aux Assemblées Générales

Texte actuel – Article 12.1 - Composition	Nouveau texte
L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs. Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.	L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs. Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur. Les salariés qui ne sont pas membres de l'association n'ont pas accès à l'assemblée générale sauf à y avoir été invités par le président. Ils y assistent alors sans voix délibérative.



Art. 13 des Statuts

Origine : Comité Directeur

Date d'effet : 01.07.26

Motif : AG FFF du 14.12.24 – Précision concernant le statut des membres du comité directeur et leurs obligations en cas de conflit d'intérêt connu

Nouveau texte

13.8 Statut des membres du comité directeur

Les membres du comité directeur ne peuvent percevoir aucune rétribution à raison des missions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justificatifs dans les conditions fixées par le comité directeur et selon les modalités définies par le règlement intérieur.

L'association veille à prévenir et à gérer toute situation de conflit réel, potentiel ou apparent pouvant exister entre ses intérêts et les intérêts personnels ou professionnels de l'un de ses, membres du comité directeur agissant au nom de l'association.

Lorsqu'un membre du comité directeur a connaissance d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent dans lequel il pourrait être impliqué, il en informe sans délai le comité directeur et s'abstient de participer aux débats et de voter sur la délibération concernée. Il en est de même pour tout postulant à son élection au sein du comité directeur, qui en informe l'assemblée générale.